

Février 2007

N°40

La CGT soutient le cahier revendicatif de Sud Solidaires !

Elle est prête à l'action sur les salaires, sera-t-elle seule comme pour combattre les critères ?

En ouverture des NAO 2007, la direction n'a face à elle que des organisations syndicales divisées.

Le dernier épisode des critères d'attributions, signés par des organisations minoritaires, amis rejetés par 70% des Traminots en est une preuve criante.

La première réunion sur les NAO a confirmé cette division aux yeux de la direction qui s'en réjouit.

Le 29 janvier 2007 la CGT a invité les organisations syndicales à une réunion de travail pour préparer les NAO dans l'unité, sans grand succès il faut le constater.

Mais surprise, après avoir ignoré l'invitation de la CGT du 29 janvier, voilà que les camarades de Sud Solidaires appellent maintenant les organisations syndicales à soutenir leur cahier revendicatif.

La CGT toujours fidèle à l'unité syndicale accepte donc de soutenir ce cahier revendicatif.

L'envie de gagner et de se battre sur les salaires doit être plus forte que la division syndicale.

La CGT souhaite que les autres organisations nous rejoignent pour opposer à la direction un véritable front commun syndical.

Au lieu de cela, une collection de cahiers revendicatifs seront défendus, et les Traminots n'auront au bout du compte qu'une misérable augmentation de la valeur du point ! Rien de bien nouveau.....!

Cette division chronique permet en outre à la direction de bafouer les institutions représentatives

du personnel que sont le CHSCT, le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel qui ne sont aujourd'hui que de simples chambres d'enregistrement des projets patronaux, conséquences : aggravation des conditions de travail.

La Direction du Réseau Bus, son directeur Jean Paul BODIN, les services des méthodes méprisent systématiquement les instances, les délits d'entrave au bon fonctionnement du CE et du CHSCT sont constants, et les Traminots trinquent !

L'échec de l'action sur les critères ne doit pas se reproduire lors des NAO 2007.

La CGT appelle à l'unité d'action sincère pour gagner à partir, pourquoi pas, du cahier revendicatif de nos camarades de Sud Solidaires.

SOMMAIRE

Page 2 : Compte rendu du CE du 19/01/2007

Page 3 : Compte rendu du CHSCT extraordinaire

Page 4 : Ligne B : conditions de travail

Page 5 : Délégués du Personnel
Scandale au magasin

Page 6 : Salon des CE et CHSCT
L'Abbé Pierre

Page 7 : La CGT s'invite à la Brink's

Page 8 : NAO 2007 mauvais départ !

COMPTE RENDU DU COMITE D'ENTREPRISE DU 19/01/2007

Atelier Atlanta :

Fidèle à son habitude, la direction présente un nouveau roulement, **sans avoir préalablement consulté le CHSCT.**

Encore un délit d'entrave de plus...! Suite à la réduction des effectifs sous l'ère Connex un roulement avait été mis en place. Ce roulement comportait une anomalie, aujourd'hui la direction tente de recoller les morceaux.

Fort de la consultation des salariés la CGT a refusé ce nouveau roulement, qui supprime un repos libre programmé sur 9 semaines par agent, et a demandé le retour au roulement initial à 10 semaines.

La Direction accepte qu'une étude de plausibilité soit faite conjointement avec les salariés et les organisations syndicales sur cette proposition...à suivre

Ligne B :

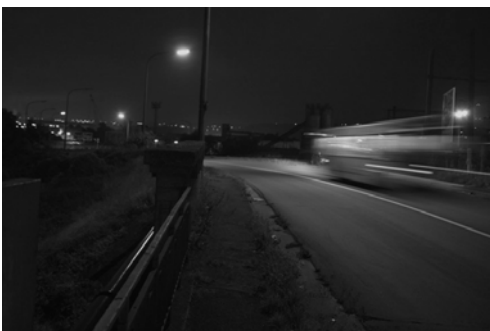
La direction informe que le réseau de surface global n'est finalisé qu'à 95% puisque le SMTC n'a pas totalement délibéré sur le sujet..

Par contre les TM sont affichés ! Bizarre le SMTC n'a pas voté, la direction a fabriqué les TM, mais le réseau ne serait pas finalisé ! En attendant, la direction ignore les instances du personnel, elle ne consulte ni le CHSCT ni le CE, et à part la CGT aucun syndicat ne trouve rien à redire ? ? ?

La direction reconnaît un problème pour le recrutement des conducteurs. Et pour cause, les salaires mirobolants et des conditions de travail idylliques font que les prétendants ne se bousculent pas au portillon.

Réseau de nuit :

Une fois de plus, **sans consultation du CHSCT**, la direction présente les **f u t u r s**



roulements des titulaires du réseau de nuit et propose un avenant à l'accord d'avril 2003.

La direction ne perd pas de temps pour construire unilatéralement cet accord, pire elle impose soi-disant dans l'urgence la date butoir du 02 février pour l'affichage des places.

Compte tenu des modifications substantielles des conditions de travail, la CGT a exigé que ce projet soit soumis au CHSCT, ce que la loi impose.

La direction n'est pas à un délit d'entrave près et elle aurait tort de se gêner dans le paysage syndical actuel et avec

des instances du personnel qui n'assument pas pleinement leur rôle.

Situation de l'entreprise :

La situation de l'entreprise est révélatrice de la politique sociale menée par le président du SMTC, M. MOUDENC, et de ses collaborateurs zélés à la direction de Tisséo.

Résultat : Une mauvaise année puisque 544000 Kms de courses perdues (métro/bus) et 55% dues aux grèves.

La responsabilité incombe pleinement à la direction de Tisséo et au Président du SMTC dans leur manière de conduire le dialogue social, avec aucun dialogue !

Vous ne pouvez pas vous réfugier derrière un contrat de DSP et un prestataire privé pour justifier cette gestion catastrophique.

Vous êtes les donneurs d'ordres, et vous êtes les seuls responsables.

Votre farouche opposition à la gestion en Régie vous conduit à mettre le Service public en danger que pour des questions partisanses.

Questions CGT :

Quel budget pour la Régie en 2007 ?

Le budget sera voté en mars 2007, répond la direction.

Le retrait du Conseil général n'est pas étranger à ce vote tardif .

La direction devrait rencontrer le Conseil Général pour discuter d'une aide au financement des Transports.

Un compte rendu doit être présenté au prochain CE.

L'enjeu des Transports continue d'être au centre d'une guerre politicienne qui handicape le Service public, les usagers et les salariés !

Quel contenu et quelle finalité dans la formation des agents des services techniques d'Atlanta liée au contrôle des réservoirs de gaz GNV ?

Le projet est en préparation et la formation dispensée par l'organisme effectuant ces contrôles, le SETIM.

En tout état de cause il faudra définir à partir des niveaux et des spécificités des contrôles qui sera à même de les réaliser et à partir de quelle qualification ?

La CGT a demandé que cesse toute sous traitance des lignes TAD qui sont en réalité : des lignes régulières.

Cette mission de Transport public doit intégrer la Régie. La CGT considère que ces TAD se substituent aux lignes régulières et que cela est de la concurrence déloyale. Exemple de la ligne 72 où figurent sur les potelets d'arrêts la L72 et le TAD!

La direction prétexte une logique de standardisation des véhicules et affiche sa volonté de ne pas gérer les TAD.

GNV: La direction répond à la CGT que le type d'énergie sera mixte avec 100 GNV sur chaque dépôt (Langlade et Atlanta)

MUTUELLE :

A la question sur le cahier des charges, la direction répond que l'Appel d'offre est lancé, que plusieurs candidats ont répondu et réponse en février.

Évidemment le contenu cahier des charges est écrit par la direction, certes à partir des réflexions de la Commission mutuelle, mais surtout sans que la direction mette un euro de sa poche.

Ce sont une fois de plus les Traminois qui paieront la note et le niveau des

prestations sera calqué sur le montant de la cotisation, qui est voué à augmenter !

Quant au choix du prestataire, faisons confiance à la direction qui retiendra sûrement une assurance privée en lieu et place d'une vraie mutuelle...à suivre !

Augmentation des tickets bus :

La direction informe d'une hausse des prix des tickets simples et allers-retours pour le mois de mars passant respectivement à 1,40 et 2,50.

Télébillétique:

A ce jour la date de la mise en place des nouveaux systèmes est inconnue...de mieux en mieux!



CHSCT extraordinaire du 29/01/2007

L'ordre du jour porte sur l'incident du métro du samedi 20 janvier et enfin sur l'organisation du travail des titulaires du réseau de nuit .

Métro :

Une rame de métro a circulé avec les portes ouvertes de Gramont jusqu'à Reynerie, vers 19h30 heure de forte affluence.

Sans refaire l'historique, on peut constater que le fait n'a été connu que suite à un appel de la Police par un usager.

Aucune alarme n'a informé le PCC de cette grave anomalie !

Mais productivité et rentabilité obligent, peu ou pas d'effectif le week-end, souci de ne pas perdre de courses, la direction a tranché.

La sécurité des usagers passe après les intérêts financiers de l'entreprise...

La direction n'hésite pas à rejeter la faute sur Siemens en prétextant qu'une rame de métro circulant portes ouvertes cela est IMPOSSIBLE....et pourtant !!!

Ce discours ressemble à celui que les Traminois ont entendu pendant des années sur l'usine AZF...et pourtant !!!

Messieurs de la direction vous n'avez pas le droit de jouer avec la sécurité et la vie des usagers.

C'est une chance inouïe que durant cet incident nous n'ayons pas à déplorer ce jour là, de victimes.

Vous aurez beau invoquer ou chercher à vous justifier point par point, votre logique libérale vous aveugle.

Réseau de nuit :

En Comité d'Entreprise la CGT a vivement réagit à la présentation de ce projet qui se fait une fois encore sans consultation du CHSCT.

La CGT a été entendu et ce projet est présenté.

La CGT, n'est pas opposé au roulement de titulaires du réseau nuit, mais ce roulement ne dit pas se faire à n'importe quel prix !

Fort de son expérience, la CGT alerte les Traminois et pense que les Titulaires volontaires du réseau de nuit seront à terme des volontaires désignés d'office.

Cela s'est malheureusement vérifié pour les titulaires volontaire du travail dimanche (VTD)

La CGT a revendiqué lors du CHSCT:

- Temps de travail à 6h30 maximum, pour les équipes de nuit.
- Heures de nuit majorées entre 23h et 5h
- Tous les itinéraires sous une étroite surveillance avec suivi par la maîtrise
- Prime de spectacle (majoration des heures de nuit à 50%)

La direction a proposé un accord pour forfaitiser la prime de spectacle à 11€ soumise à critères (équipes effectuées en intégralité) et octroie 3

jours de repos pour un an de nuit.

Évidemment elle retrouve son compte car si elle devait rémunérer les heures de nuit, ce sont les Traminois qui seraient gagnants.

La contre partie est de taille car l'article 5 de l'accord relatif à la prime de spectacle est à valoir sur les futures négociations salariales qui débutent le 8 février.

Du jamais vu, c'est ni plus ni moins que de la gestion d'épicerie!

Les Traminois peuvent d'ores et déjà imaginer le contenu des NAO 2007.

Par contre, la Médecine du travail présente lors de ce CHSCT, a fait justement remarqué les incidences sur la santé et les risques de travailler toute l'année la nuit.

La CGT a interpellé le Secrétaire du CHSCT pour la mise au vote d'une expertise portant sur les futures conditions de travail de ces conducteurs nocturnes.

Cette expertise, financée par l'entreprise, aurait mesurer les temps de travail, les roulements travail/repos, les temps de battements ect, et toutes les conséquences sur les conditions de travail et de vie des Traminois.

Le Secrétaire du CHSCT n'a pas retenue la proposition de la CGT. Il a proposé qu'une commission composée par le Président et lui-même gèrent ces questions.

Résultats à suivre attentivement !

LIGNE B: CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS

A la vue des TM semaines, samedi et dimanche affichés dans les dépôts chaque traminothèque peut d'ores et déjà mesurer ses futures conditions de travail.

La direction applique les « fameux » accords d'entreprises de janvier 2000 et d'avril 2003 qui régissent nos conditions de vie et de travail:

- Les équipes coupées 1 et 2,
- matinées jusqu'à 14h et au-delà,
- après midi commençant dès 11h30,
- amplitudes à 14h, c
- coupure payée de 45 mn au lieu des 2h auparavant.

Depuis 4 ans si nous subissons des changements de direction d'entreprise les accords suivent et ne sont pas dénoncés par les directions successives et POUR CAUSE.

Depuis la mise en place de l'accord d'avril 2003, élaboré pour l'ouverture de la ligne B et la restructuration du réseau bus, la CGT a toujours écrit pour alerter les traminothèques et dénoncé ces accords.

Les relèves en ligne reviennent de plus belle au détriment des dépôts/dépôts.

Certaines lignes comme le 13 perd un service complet le samedi.

Où est la notion du Service public?

Conditions de travail : Réseau nuit.

Le 23 janvier les Organisations syndicales étaient reçues pour finaliser l'accord proposé et imposé par la direction.

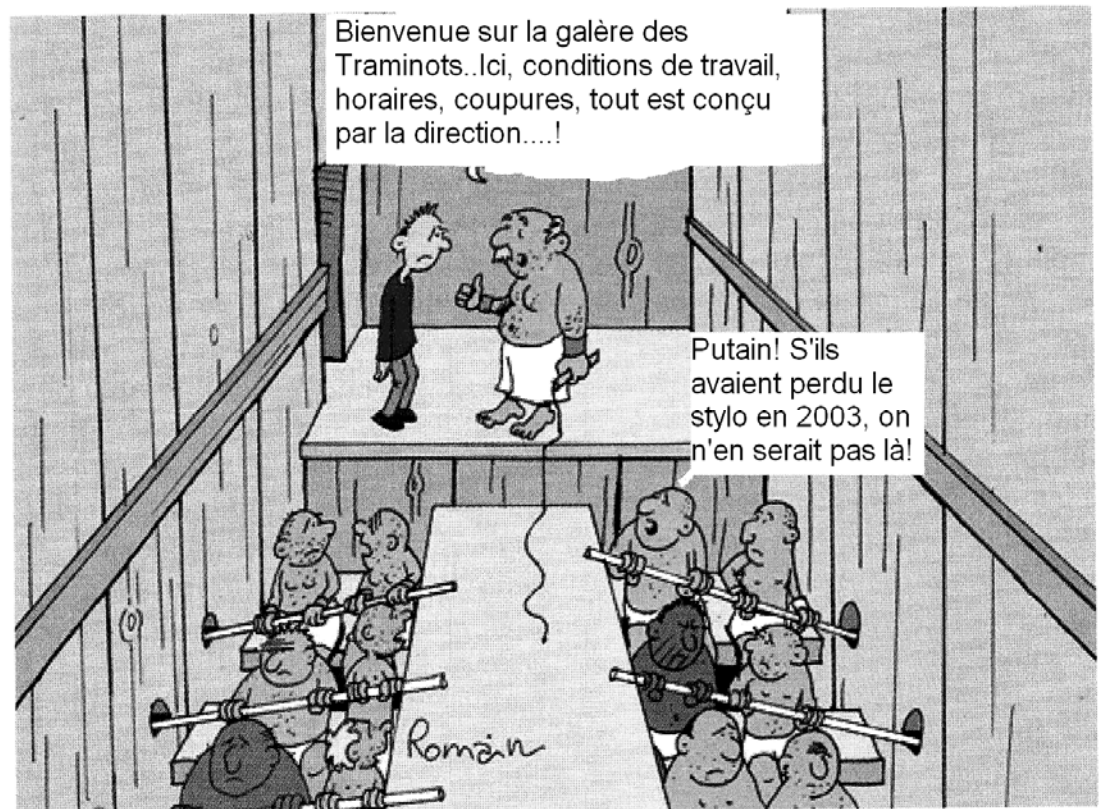
•Quels moyens humains pour assurer la sécurité la nuit car à ce jour aucune communication de l'entreprise ?

Malheureusement, la CGT s'est retrouvée bien seule pour porter et défendre ces revendications.

Seule la CFDT a défendu avec la CGT le paiement des heures de nuit, comme cela se pratique dans certains réseaux, plutôt que d'octroyer une prime de spectacle forfaitisée.

Après les diverses réflexions, la direction après une suspension de séance fait deux propositions :

- 3 jours de repos (non programmé)
- Prime de spectacle revalorisée (montant environ 11€ versée si 100% de l'équipe effectuée).



La CGT a rappelé les revendications suivantes :

- Durée de travail maximum de 6h30
- Temps de pause graphique sur le TM pour se restaurer (entre 20 et 40 mns)
- Paiement des heures de nuit majorées à partir de 11h00 (identique aux services techniques)

Un avenant au fameux accord d'avril 2003 est soumis à signature pour que la direction puisse à sa guise appliquer et imposer ses conditions...

Sur la prime de spectacle proposée par la direction, il serait intéressant de comparer cette prime avec une majoration à 50% des heures dites de nuit.

Manière de savoir quel système favorise les Traminots....?

Délégués du Personnel

L20 : La Direction dit qu'il est possible de tourner à droite sans chevaucher la voie de gauche. La CGT a demandé qu'une étude se fasse rapidement sur place avec les représentants de la direction qui affirme de tel propos.. ; à suivre

Q 6397 CGT : **La CGT demande que tous les critères soient supprimés de tous les DRC.**

Commentaire : la Direction refuse bien évidemment, les accords sont signés et la pilule est avalée...mais si la bataille est terminée la guerre n'est pas finie.

Q 6400 CGT : *Énergie voie : Qui délivre les autorisations d'opérations métro ? Dans une autorisation d'opération métro comment le chef d'opération peut il être de la catégorie OP 1 alors que l'intervenant est d'une catégorie supérieure ? Dans ce cas de figure, qui est responsable des ultimes contrôles ?*

La direction étudie les spécificités de chaque intervention et les divers degrés de responsabilité afin de définir quel salarié sera habilité. A suivre.

Q 6402 : *Ligne 51 : Quand le responsable de ligne proposera-t-il un nouveau TM prenant en compte les revendications des conducteurs : temps parcours, toilettes, TM vacances, passage à la Coste avec terminus à Gramont ?*

Soi disant que le RL travaillent en ce moment sur ces questions. En attendant aucune réponse concrète.

Q 6404 : *La CGT demande que tous les agents logistique, bâtiment et magasin soient classifiés en tant que Ouvriers Professionnels.*

La direction bien évidemment refuse. Tous les DRC mis en place divise les traminois sous prétexte d'une distribution de points.

Pour une véritable équité, le DRC devrait être commun à tous les salariés sur des bases identiques et sans critères.

Q 6406 : *La CGT demande que tous les conducteurs reclassés définitivement bénéficient du déroulement de carrière des conducteurs, en rapport de leur ancienneté de conduite.*

La direction répond qu'elle applique et respecte l'accord de décembre 2006.

Encore une fois cet accord signé à la va vite, sans réelle analyse de la part des signataires, créé une certaine discrimination.

En effet, l'accord stipule que pour rentrer dans le DRC un conducteur reclassé doit avoir changé de métier mais pas titulaire sur son poste

En d'autre terme, des conducteurs de plus de 33 ans d'ancienneté sont et crèveront au 210 car leur faute est : d'avoir été malade et reclassé titulaire trop tôt.

De même, certains de leurs collègues conducteurs reclassés passent au 215 ou au 220 car ils sont reclassés définitifs mais pas titulaires de leur poste au 1^{er} décembre 2006.

Comprenne qui pourra cette logique patronale et cette logique syndicale.

SCANDALE AU MAGASIN...

Des bus sont indisponibles par manque de pièces détachées, c'est la faute à la Régie

C'est toujours le même refrain mais c'est toujours les mêmes causes : la Direction et l'encadrement se moquent du Service public !!!



La gestion du magasin depuis sa restructuration part volontairement vers une dérive organisée.

Si l'on comprend aisément qu'en 2006 il a été difficile d'installer une Régie en 6 semaines, ce qui a occasionné quelques retards, depuis plus d'un an la mécanique devrait fonctionner sans problème, elle aurait du prendre sa vitesse de croisière.

Nous réparons des autobus depuis plus de 100 ans, les responsables des ateliers et des magasins connaissent par cœur la quantité de consommables indispensable à la bonne marche du réseau.

Régie ou pas, l'entreprise connaît depuis des décennies les quantités nécessaires sur une année : huile, filtres, liquide de refroidissement, freins pneumatiques ... ampoules, etc..

Si les directeurs avaient une volonté affirmée de faire fonctionner l'entreprise, ils ont les moyens d'anticiper les commandes.

Mais si l'on veut démontrer que la Régie n'est pas fiable, pour plaire à M. Moudenc on ne commande pas.

C'est aussi simple que cela!

La direction affirme sa volonté de retrouver une entreprise privé à la tête des transports toulousains, et ainsi favoriser les actionnaires sur le dos des contribuables.

Invoquer le mode d'exploitation en Régie et « la lourdeur » des marchés publics pour se dédouaner des disfonctionnements n'est pas recevable.

A côté de nous une Régie départementale fonctionne sans accros : une même gestion serait possible pour des bus interurbains et impossible pour des bus urbains...qui peut croire cela ? ? ?

Comment les responsables expliqueront qu' environ 400 ampoules sont stockées au Giat alors qu'Atlanta est en rupture stock ? ? ?



Giat et Atlanta ne font peut être pas partie de la même entreprise, qui sait

Salon des CE et CHSCT des 13, 14 et 15 mars.

Un moment fort de la vie syndicale de toute la CGT en direction de celles et ceux qui ont un mandat de représentation dans ou hors de l'entreprise.



Un rassemblement qui va se tenir dans un contexte social et politique propice à mettre les exigences sociales sur le devant de la scène.

L'ambition de ce millésime 2007 est double. Franchir une étape nouvelle dans les liens que la CGT a besoin de tisser avec toutes celles et ceux dont le mandat est souvent le premier engagement syndical

et répondre aux besoins de celles et ceux qui sont de plus en plus sollicités et confrontés à une foule de questions nouvelles, notamment dans le domaine économique.

Il existe un énorme besoin de syndicalisme dans notre pays.

Centrées sur les enjeux posés par les grandes questions économiques et sociales du moment, les dizaines de débats et d'ateliers ont été conçues comme autant de lieux de rencontres, d'échanges et d'informations pratiques ouverts aux élus dans leur diversité.

Démocratie sociale, syndicalisme mondial, développement durable, industriel, et services publics seront au cœur du salon.

Bien sûr à l'occasion de l'avènement d'une nouvelle internationale syndicale, le salon sera largement ouvert sur le monde.

Tout comme les questions des droits et des missions des CE et des CHSCT dont les précurseurs, les CHS, ont 60 ans cette année.

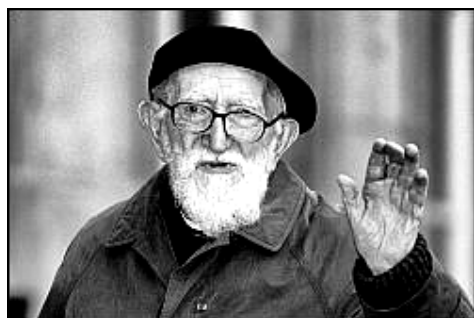
Mais l'originalité d'un salon national des CE et des CHSCT comme celui de la CGT est de reposer précisément sur les valeurs que porte le syndicalisme dans son ensemble et la CGT en particulier : solidarité et mutualisation.

Sur tous ces terrains, comme sur d'autres (emploi, formation, hygiène sécurité et conditions de travail, droit, expertise ...), les élus CGT peuvent être des forces de propositions qui conditionnent une large part de la stratégie syndicale à déployer.

La CGT grâce à ses instances nationales se donne les moyens de former, d'informer ses élus et mandatés pour apporter les meilleures réponses aux Traminots sur les domaines des œuvres sociales, de l'économie, de surveillance et de gouvernance d'entreprise.....

Penser y pour l'avenir

ABBE PIERRE : Poursuivre le combat c'est lui rendre hommage



Ce sont des hommages unanimes qui ont salué la mémoire de l'Abbé Pierre, décédé lundi 22 janvier 2007 . Le meilleur hommage à lui

rendre **« est sans nul doute de poursuivre le combat, ensemble, pour annihiler les inégalités »** a, pour sa part, assuré la CGT. Il est singulier que celui qui incarne le combat pour le droit au logement quitte la scène au moment où le projet de loi sur le droit au logement opposable est présenté à l'Assemblée. Le ministre de la cohésion sociale a annoncé que la loi porterait son nom.

Cet hommage est comme une passerelle entre la voix de l'hiver 1954 sur radio Luxembourg et les cris des Enfants de Don Quichotte sur les bords du canal Saint-Martin. Mais cette dédicace législative va donner aux pouvoirs publics un devoir supplémentaire : ne pas trahir sa mémoire et transformer le droit en toits. L'abbé Pierre avait

compris que le tapage était aussi une stratégie de lutte pour déboucher sur des décisions politiques comme l'interdiction des expulsions l'hiver ou la réquisition.

Il avait avec le politique un rapport exigeant et parfois tumultueux. C'est ainsi qu'il avait quitté le MRP, dont il était un député, après la sanglante répression de la grève des ouvriers du bâtiment qui reconstruisaient la ville de Brest. C'est à un des ses coups de gueule contre la destruction des surplus alimentaires communautaires en 1984 que l'on doit la création des premières banques alimentaires qui permirent, l'année suivante, celle des Restos du Cœur de Coluche.

C'est aussi à l'abbé Pierre que l'on doit d'avoir concrétisé dans les communautés d'Emmaüs en France mais aussi dans une quarantaine de pays une véritable économie de l'insertion qui tourne le dos à l'assistanat et à la charité.

La force de cet homme, dont tout le monde ne partageait pas la foi, c'était son engagement qui lui fit côtoyer d'autres forces militantes qui lui rendent hommage aujourd'hui.

La CGT s'invite à la Brink's

Une nouvelle base syndicale CGT s'est créée à l'initiative de nos camarades Agents de sécurité

Des personnels de sécurité travaillent depuis de longues années dans les stations du Métro toulousain.

Soumis à des conditions de travail extrêmement difficiles, ces camarades ont décidé de ne plus subir, ils ont décidé de revendiquer avec la CGT !

Ils ont poussé la porte de la CGT qui est heureuse de les compter dans ses rangs.

Employés par des entreprises sous-traitantes de Tisséo ils ont changé à plusieurs reprises d'employeur pour être aujourd'hui salariés de la Brink's.

Le syndicat CGT Transports urbains affirme haut et fort que ces salariés doivent être immédiatement embauchés par Tisséo Réseau Urbain.

La CGT considère les salariés de la Brink's comme des collègues de travail à part entière, il n'y a aucune raison de faire appel à de la sous-traitance si ce n'est pour réduire les garanties sociales de ces travailleurs et surtout de ne pas leur donner le salaire auquel ils ont droit.

Ces Camarades font tous les jours un travail extrêmement difficile et particulièrement exténuant.

Ce travail de contrôle devant les lignes de valideurs demande des compétences importantes : capacité d'écoute, de patience, de sang froid et de courage.

Bien souvent le PCC commande à un salarié seul d'interpeller un resquilleur y compris sur les quais d'embarquement...!

La CGT s'indigne que l'on exige cela d'un salarié isolé, c'est le mettre en danger..!

Ils travaillent sur des vacations de 9 heures à 10 heures continues pendant lesquelles ils restent debout, et ne disposent que d'une pause ridicule pour manger un sandwich sur le pouce .

Pire encore, lorsqu'ils sont victimes d'une agression ils ne bénéficient d'aucune prise en charge ni par leur entreprise, ni par les services de Tisséo.

Leur employeur évite de les déclarer en accident du travail, ils perdent donc de l'argent lorsqu'ils sont en arrêt de travail suite à une agression.

Dernièrement, un camarade agressé a du remplacer sur ses propres deniers une paire de lunettes cassées dans une agression !

Ils ne sont pas considéré comme des salariés à part entière, c'est scandaleux.

Le syndicat CGT Transports urbain sera désormais à leur côté, il soutiendra toutes leurs démarches, accompagnera toutes leurs initiatives.

Nos Camarades ont déjà avancé plusieurs revendications toutes légitimes :
⇒ salaires, ancienneté, échelon, panier, 13ème mois etc, etc.

Grâce à la création du syndicat, leur direction sera tenue d'organiser chaque année des négociations annuelles sur les salaires et les conditions de travail.

Conformément à la loi, les élus CGT du CHSCT porteront à l'ordre du jour de la prochaine réunion les questions de conditions de travail de ces salariés qui sont sous sa responsabilité.



NAO 2007 : mauvais départ !

La première réunion en ouverture des NAO 2007 est l'occasion pour la direction de donner le calendrier des négociations, avec les différentes dates, mais aussi et surtout de donner aux organisations syndicales toutes les informations permettant d'apprécier la situation de l'entreprise.

A cet effet la CGT a envoyé par courrier le 15 janvier 2007 à la direction un certain nombre de questions de nature à renseigner les Traminots sur la santé de l'entreprise. Bien évidemment nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse de la direction.

La direction a précisé en ouverture des NAO que l'année 2007 serait une année de disette pour l'entreprise en raison des difficultés liées au budget 2007.

Nous avons cru comprendre sur la publication n° 208 de nos camarades de Sud Solidaires, qu'ils avaient eu en décembre 2006 la promesse de la direction d'une prise en compte des revendications salariales ... avec le budget 2007...?

Sur cette même publication nos camarades considéraient, comme la CGT, que la direction était en compte avec les Traminots suite à une forte demande de revalorisation de leur salaire (+ de 70% de grévistes en décembre)

Il apparaît dans ce tract n° 208 que Sud Solidaires et CGT, à partir d'une même analyse, peuvent s'entendre pour faire avancer les salaires !

Puisque Monsieur Moudenc, à travers la direction générale, a fait une promesse à nos camarades de Sud, il doit répondre, favorablement aux revendications des Traminots.



Il nous dit qu'il n'y a pas d'argent mais lors des vœux 2007 la CGT se demande combien ont coûté les festivités avec les joueurs du Stade, et les petits fours...? Cela aurait été plus utile sur les salaires des Traminots....!

Lors de cette réunion, la direction assiste en souriant à un nouvel épisode de la division syndicale, cela inquiète la CGT.

Lorsque nous lisons sur des tracts de nos camarades de Sud Solidaires : le délégué CFDT ne participera pas à la prochaine réunion parce qu'il sera à la piscine, cela ne va pas dans le sens de l'unité, même si la plaisanterie peut faire sourire !

Nos camarades de Sud Solidaires appellent au soutien de leur cahier revendicatif, et dans le même temps ils se moquent des militants des autres organisations.

Une question se pose : Veulent-ils vraiment l'unité, à partir de leur cahier revendicatif, où est-ce une façade ...?

Pour gagner sur les revendications l'unité syndicale est indispensable.

Tant que les organisations syndicales ne seront pas d'accord sur les mêmes revendications, tant que les organisations se « balanceront des mots doux » par voie de tract, la direction profitera de la division syndicale pour faire comme bon lui semble !

La CGT en appelle aux Traminots pour que l'unité syndicale se constitue autour de revendications communes.

La CGT soutien le cahier revendicatif de Sud Solidaires, il peut servir de base de discussion pour construire l'unité....!

Mais la division syndicale serait-elle entretenue volontairement.....? ? ?

La CGT exige la suppression des critères d'attributions illégaux faisant référence aux absences pour grève, maladie, maternité, congés paternité appliqués aux DRC !

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....
 Adresse.....

 Code postal..... Ville.....
 Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
 E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



**Pour agir, participer et décider
 Je me syndique à la Cgt**

